

ATHIES SOUS LAON, le 25 octobre 2017-10-26

MR DE REKENEIRE Jean-baptiste
3 rue du stade
02840 ATHIES SOUS LAON

Enquête publique ATHIES METHANISATION

Bonjour Messieurs les commissaires enquêteurs,

Le projet ATHIES METHANISATION semble comporter beaucoup trop d'incohérence pour un projet de cette dimension :

Le plan des installations projeté en réunion publique présente une station de lavage des véhicules de la société Papin qui d'après les porteurs du projet est abandonnée. Est ce bien le cas ?

Cette station de lavage associée au projet ATHIES METHANISATION avait pour but de régler le problème de gestion des eaux usées et de pollution des sols de l'entreprise papin, si ce problème est réglé (d'après les porteurs du projet) pourquoi une telle usine si proche des habitations avec des risque connus et exposant la population d'Athies à des nuisances réelles moult fois rencontrées sur des projets similaires ? Alors que manifestement plus rien n'impose aux porteurs du projet une installation si proche des habitations.

En effet, ce projet risque de ne pas respecter l'Article UE2 du Plan Local d'Urbanisme (PLU) d'Athies sous Laon qui stipule : « Les Installations Classées Pour l'Environnement ne doivent entraîner aucune incommodité ni insalubrité pour le voisinage et en cas d'accident aucun sinistre susceptible de causer des dommages graves irréparables aux personnes et aux biens. »

Or, l'excavation pour l'installation des cuves du méthaniseur sera à moins d'1,5m de la nappe phréatique alimentant plusieurs communes aux alentours ainsi que le center parcs.. L'installation de piézomètre ne fera que constater une pollution déjà établie et n'évitera en rien ce risque. Pourquoi le projet de ferme photovoltaïque sur les pistes de Samoussy a t il été soumis à une réglementation interdisant de creuser trop profondément le sol et pas le projet ATHIES METHANISATION pourtant sur la même nappe.

Le principe de précaution n'imposerait il pas de faire confirmer cette décision auprès d'une ARS profondément modifiée structurellement et géographiquement depuis le début de ce projet ?

La pollution et les nuisances du trafic routier déjà très importantes liées à l'activité de la société de transport Papin vont ainsi se trouver augmentées de l'activité de chargement et déchargement de la société Athies méthanisation entraînant une surenchère de ces nuisances déjà grandement supportées par la population d'Athies, les camions empruntant les mêmes voies d'accès.

La modification de cette seconde mouture du projet prévoit également la mise en place d'une bâche automatique sur le stockage des entrants. Ce système assez précaire, une bâche n'étant jamais étanche aux odeurs (sans compter les pannes), n'évitera pas le risque d'émanations odorantes vers la commune d'Athies, l'étude d'impact annonçant des odeurs d'œuf pourri, de vinaigre...

De même en cas d'incident les gaz contenus dans les cuves risquent notamment de s'échapper et portés par le vent de se répandre sur la commune. Gaz composés d'après l'étude d'impact d'H₂S hautement toxique à forte concentration mais également incommodant (maux de tête, vomissements) à des concentrations moindres, concentrations fluctuant avec les conditions météo.

Est ce bien raisonnable au regard du principe de précaution de faire prendre des risques ou de faire peser une menace de nuisances (olfactives notamment) sur les habitants d'Athies sous Laon (sous le vent dominant) pour un projet dont finalement le seul intérêt semble économique et spéculatif pour les porteurs du projet. Aucun argument économique local (importation des déchets éloigné par camions, création d'emploi limitée à 1 poste), aucun avantage pour la commune d'Athies (déjà reliée au gaz de ville). Le seul avantage retenu par Grdf semble être l'adduction d'un gaz non dépendant de ressources fossiles, adduction qui pourrait tout à fait se faire beaucoup plus loin des habitations sans présenter le moindre risque ou la moindre nuisance à une quelconque population.

Certes, l'état encourage fortement ces projets dans un but d'indépendance énergétique et écologique. Mais le bilan « carbone » économisé par une méthanisation est ici profondément remis en doute au regard de celui produit par ces transports routiers importants les matières premières et exportants les produits d'épandage.

De plus la viabilité économique de ce projet serait elle toujours la même si demain l'état français diminue ou arrête les subventions à l'achat de ce type de gaz ?

Merci d'enregistrer ces considérations dans le registre

Cordialement

Mr DE REKENEIRE